

## Plan Vigipirate - consignes à suivre



### URGENCE ATTENTAT

**Signaler à un membre du personnel de l'UPJV tout objet ou comportement anormal**

**Numéro d'urgence police : 17**

En raison de la mise en application des mesures du plan Vigipirate porté au niveau "alerte attentat" sur l'ensemble du territoire, il vous est demandé à titre individuel d'observer la plus grande vigilance et de respecter les consignes de sécurité habituelles (notamment le dégagement des issues de secours et des portes coupe-feu) ainsi que les consignes spécifiques suivantes, et ce jusqu'à nouvel ordre.

**Fréquentation du domaine universitaire** : chaque membre de la communauté présent dans l'enceinte du domaine universitaire doit pouvoir justifier de son statut de personnel ou d'étudiant de l'UPJV. Cette consigne va être diffusée aux étudiants.

**Signalement d'éléments suspects** : faisant appel au discernement de chacun, nous vous demandons d'être attentif aux signaux faibles pouvant être captés (comportement inadapté) et de faire remonter ces informations à l'adresse [vigilanceupjv@u-picardie.fr](mailto:vigilanceupjv@u-picardie.fr). Tout élément suspect ou situation anormale (sac abandonné, véhicule ou comportement suspect) y compris aux abords de l'établissement, doit être signalé au Cabinet du Président : [cabinet@u-picardie.fr](mailto:cabinet@u-picardie.fr).

Dans un contexte d'urgence absolue, l'appel aux autorités via le 17 est prioritaire. Il doit immédiatement être suivi par un signalement au Cabinet du Président.

[arrêté portant application des mesures relatives à l'état d'urgence \(pdf\)](#)

> [télécharger le fichier \(pdf\)](#)

### Télécharger

[Fiches bons réflexes](#) – (466 ko, PDF)